

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 09 Octobre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Titulaires Présents : 32 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 202/2018</p>	<p>L’an deux mille dix-huit, le Neuf Octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 03 Octobre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Grégoire LAFAVERGES représenté par Serge JOURNAL</p> <p>Pouvoirs : Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p>Absents : Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : SOCIAL – Subvention au bénéfice de l’association Karapat.

Vu la délibération n°CC 197/2017 du 16 mai 2017 portant approbation des statuts et notamment son article 5-2-3,
 Vu l’arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
 Vu la délibération n°CC 57/2018 du 10 avril 2018 portant modification n°3 des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
 Vu la délibération n°CC 143/2018 du 12 juin 2018 relatif à l’attribution d’une subvention au bénéfice de l’association Karapat,

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône est compétente en matière de gestion des multi-accueils et qu’elle en gère trois sur son territoire : un géré directement en régie à Chêne-en-Semine, l’un à Seyssel Ain (par l’association Alfa 3A) et l’autre à Frangy (par l’association Karapat).

Considérant que l’association Karapat propose également un service de bébébus qui est présent dans le territoire intercommunal quatre jours par semaine (Chêne-en-Semine, Chilly, Minzier).

Considérant que la délibération n°CC 143/2018 du 12 juin 2018 précisait que la subvention d’un montant de 165 000 € comprenait la gestion du multi-accueil de Frangy et du bébébus pour 4

journées. Or, les besoins relatifs à ces deux prestations sont de 165 000 € pour le multi-accueil de Frangy et de 77 520 € pour le bébébus, soit une participation totale de 242 520 € au bénéfice de l'association Karapat,

Considérant que deux paiements ont été effectués au bénéfice de l'association Karapat de montants respectifs de 58 320 € (multi-accueil de la « Courte Échelle ») et 51 680 € (bébébus).

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales verse annuellement à la CC Usse et Rhône 91 563,09 € pour la gestion du multi-accueil de la « Courte Échelle » à Frangy.

Considérant que la délibération du 12 juin 2018 est erronée en ce qu'elle mêle la gestion des deux structures que sont le multi-accueil de la « Courte Échelle » à Frangy et la garderie itinérante du « bébébus ».

Le Président propose de rectifier la délibération du 12 juin 2018 de la manière suivante :

- Octroie d'une subvention de 165 000 € pour la gestion du multi-accueil la « Courte Échelle » à Frangy,
- Octroie d'une subvention de 77 520 € pour la gestion de la garderie itinérante « bébébus ».

Le Président indique que la CC Usse et Rhône a octroyé respectivement 142 800 € et 51 680 € de subvention en 2017. Il précise que l'augmentation des subventions pour 2018 sont liées à un élargissement des plages d'ouverture de ces deux structures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention de 165 000 € à l'association Karapat au titre de la gestion du multi-accueil de Frangy et du bébébus pour 2018 et une subvention de 77 520 € au titre de sa gestion de la garderie itinérante « bébébus ».

INDIQUE que le solde de la subvention sera versé, soit 106 680 € et 25 840 € à l'association à l'automne 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.